

# D-Plex mRNA Capture Module C05030032 Page de garde

Date d'établissement: 27.08.2021

#### Liste de nomenclature

Nom de la substance	Identificateur	Nombre de pièces	Classification selon SGH	Pictogrammes	Page
Oligo d(T) Beads		1			2 - 9
2X RNA Binding Buffer		1			10 – 20
Wash Buffer		1			21 – 30
Tris Buffer		1			31 – 38
ChIP-seq grade water		1			39 – 46



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale Oligo d(T) Beads

numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s) K11941002

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé à la recherche, non destiné à des procé-

dures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à

17:00 h

centre antipoison			
pays	nom	téléphone	
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48	

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) non requis

#### 2.3 autres dangers

sans importance

France: fr page: 1/8

## diagendie Innovating Epigenetics Solutions

#### Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

Il contient 0,02% d'azide de sodium comme conservateur.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 description des premiers secours

#### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

#### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

#### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

France: fr page: 2/8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

France: fr page: 3 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### protection de la peau

#### - protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

#### - mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide
couleur	marron
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé

France: fr page: 4 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

#### coefficient de partage

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) cette information n'est pas disponi	ible
---	------

pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

#### densité et/ou densité relative

densité	non déterminé	
densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles	

caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

#### 9.2 autres informations

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle	

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

France: fr page: 5 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

#### toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

France: fr page: 6 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

#### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètements vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
ion officielle de transport de l'ONU	non pertinent
de danger pour le transport	aucune
l'emballage	pas attribué
pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règle- ment sur les transports des marchandises dange- reuses
֡	ONU ou numéro d'identification tion officielle de transport de l'ONU de danger pour le transport d'emballage pour l'environnement

#### 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 14.7 transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

## ${\bf Code\ maritime\ international\ des\ marchandises\ dangereuses\ (IMDG)\ -\ informations\ supplémentaires}$

non soumis à l'IMDG.

## organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires

non soumis à l'OACI-IATA.

France: fr page: 7 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Oligo d(T) Beads

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées		
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route		
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges		
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)		
IATA	Association Internationale du Transport Aérien		
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)		
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)		
OACI  Organisation de l'Aviation Civile Internationale  PBT  Persistant, Bioaccumulable et Toxique  REACH  Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation et restriction des substances chimiques)			
		RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
		SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)		

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé. dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr page: 8 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale 2X RNA Binding Buffer

numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s) K11941003

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé à la recherche, non destiné à des procé-

dures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à

17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention non requis

d'avertissement

- pictogrammes non requis

- informations additionnelles sur les dangers

EUH210 fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 autres dangers

sans importance

France: fr page: 1/11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

elon SGH pictogrammes
H302

nom de la substance	Limites de concentrations spéci- fiques	facteurs M	ETA	voie d'exposition
Lithium chloride	-	-	526 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	oral

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 description des premiers secours

#### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

#### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

#### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

France: fr page: 2 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 [GHS 1]

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux oxydes azotés (NOx)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

France: fr page: 3 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### DNEL pertinents des composants du mélange

			3			
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'ex- position	objectif de protec- tion, voie d'expo- sition	utilisé dans	durée d'exposition
Lithium chloride	7447-41-8	DNEL	10 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Lithium chloride	7447-41-8	DNEL	30 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets systé- miques
Lithium chloride	7447-41-8	DNEL	73,2 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

#### PNEC pertinents des composants du mélange

The permitted do composante da metange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'ex- position	organisme	milieu de l'envi- ronnement	durée d'exposition
Lithium chloride	7447-41-8	PNEC	10,4 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas iso- lé)
Lithium chloride	7447-41-8	PNEC	1,04 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas iso- lé)
Lithium chloride	7447-41-8	PNEC	140,2 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aqua- tiques	installation de traite- ment des eaux usées (STP)	court terme (cas iso- lé)
Lithium chloride	7447-41-8	PNEC	49,9 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas iso- lé)

France: fr page: 4 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 [GHS 1]

PNEC pertinents des composants du mélange

•	•					
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'ex- position	organisme	milieu de l'envi- ronnement	durée d'exposition
Lithium chloride	7447-41-8	PNEC	4,99 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas iso- lé)
Lithium chloride	7447-41-8	PNEC	4,13 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes ter- restres	sol	court terme (cas iso- lé)

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé

France: fr page: 5 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 [GHS 1]

température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

#### coefficient de partage

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

pression de vapeur non determine
----------------------------------

#### densité et/ou densité relative

densité	non déterminé
densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

#### 9.2 autres informations

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

France: fr page: 6 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

#### toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

France: fr page: 7 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

numéro de la version: GHS 2.0 révision 18 06 2021

#### mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

#### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètements vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1	numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	groupe d'emballage	pas attribué
14.5	dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règle- ment sur les transports des marchandises dange- reuses

#### précautions particulières à prendre par l'utilisateur

il n'y a aucune information additionnelle.

#### transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires

non soumis à l'IMDG.

France: fr page: 8 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 [GHS 1]

## $organisation \ de \ l'aviation \ civile \ internationale \ (OACI-IATA/DGR) - informations \ supplémentaires$

non soumis à l'OACI-IATA.

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	perti- nente pour la sécurité
4.1	après contact cutané: enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. rincer la peau à l'eau/se doucher.	après contact cutané: laver abondamment à l'eau et au savon.	oui
5.1	moyens d'extinction appropriés: eau, mousse, poudre ABC	moyens d'extinction appropriés: l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)	oui
6.3	conseils concernant le confinement d'un déverse- ment: couverture des égouts, ramasser mécaniquement	conseils concernant le confinement d'un déverse- ment: couverture des égouts	oui
6.3	conseils concernant le nettoyage d'un déversement: ramasser mécaniquement.	conseils concernant le nettoyage d'un déversement: essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel	oui
6.3		méthodes de confinement: utilisation des matériaux adsorbants.	oui
7.1	- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: utilisation d'une ventilation locale et générale. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. utiliser seulement dans des zones bien ventilées. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: utilisation d'une ventilation locale et générale. utili- ser seulement dans des zones bien ventilées.	oui
7.1	indications/informations spécifiques: des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.		oui
7.2	gérer les risques associés		oui
7.2	- atmosphères explosives: élimination de dépôts de poussières.		oui
7.2	- exigences en matière de ventilation: utilisation d'une ventilation locale et générale.		oui

France: fr page: 9 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	perti- nente pour la sécurité
7.2		maîtriser les effets	oui
7.2		protéger contre l'exposition externe tel(s) que: gel	oui
8.1	paramètres de contrôle	paramètres de contrôle: cette information n'est pas disponible.	oui
8.2	protection des mains: porter des gants de protection.	protection des mains: porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/ l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournis- seur de ces gants.	oui
8.2	protection respiratoire: filtre à particules (EN 143).	protection respiratoire: lorsque la ventilation du local est insuffisante, por- ter un équipement de protection respiratoire.	oui
9.1	état physique: solide	état physique: liquide	oui
9.1	point d'éclair: ne s'applique pas	point d'éclair: non déterminé	oui
9.1	(valeur de) pH: ne s'applique pas	(valeur de) pH: non déterminé	oui
9.1	viscosité cinématique: non pertinent	viscosité cinématique: non déterminé	oui
9.1	caractéristiques des particules: il n'existe pas de données disponibles	caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)	oui
10.4	indications comment éviter des incendies et des ex- plosions: le produit dans sa forme de livraison n'est pas ca- pable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une ex- plosion de poussières.		oui
16		abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)

France: fr page: 10 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2X RNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 [GHS 1]

abr.	description des abréviations utilisées
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chi- miques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé. dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr page: 11 / 11



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Wash Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale Wash Buffer

numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s) K11941004

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à

17:00 h

 centre antipoison

 pays
 nom
 téléphone

 France
 centre antipoison et de toxicovigilance
 01 40 05 48 48

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) non requis

#### 2.3 autres dangers

sans importance

France: fr page: 1/10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 description des premiers secours

#### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

#### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

#### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

France: fr page: 2 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 [GHS 1]

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaly.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

France: fr page: 3 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Wash Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent

France: fr page: 4 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

(valeur de) pH	non déterminé
viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

#### coefficient de partage

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) cette information n'est pas disponible	coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
--	---	--

pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

#### densité et/ou densité relative

densité	non déterminé
densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

-		
	caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

#### 9.2 autres informations

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

France: fr page: 5 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Wash Buffer

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

#### toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

France: fr page: 6 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

#### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètements vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1	numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	groupe d'emballage	pas attribué
14.5	dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règle- ment sur les transports des marchandises dange- reuses

#### 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 14.7 transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

## Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires

non soumis à l'IMDG.

## $organisation \ de \ l'aviation \ civile \ internationale \ (OACI-IATA/DGR) - informations \ supplémentaires$

non soumis à l'OACI-IATA.

France: fr page: 7 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	perti- nente pour la sécurité
4.1	après contact cutané: enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. rincer la peau à l'eau/se doucher.	après contact cutané: laver abondamment à l'eau et au savon.	oui
5.1	moyens d'extinction appropriés: eau, mousse, poudre ABC	moyens d'extinction appropriés: l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)	oui
6.3	conseils concernant le confinement d'un déverse- ment: couverture des égouts, ramasser mécaniquement	conseils concernant le confinement d'un déverse- ment: couverture des égouts	oui
6.3	conseils concernant le nettoyage d'un déversement: ramasser mécaniquement.	conseils concernant le nettoyage d'un déversement: essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel	oui
6.3		méthodes de confinement: utilisation des matériaux adsorbants.	oui
7.1	- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: utilisation d'une ventilation locale et générale. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. utiliser seulement dans des zones bien ventilées. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser ser seulement dans des zones bien ventilées.	oui
7.1	indications/informations spécifiques: des dépôts de poussières peuvent se former à l'inté- rieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. le produit dans sa forme de livraison n'est pas ca- pable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une ex- plosion de poussières.		oui
7.2	gérer les risques associés		oui
7.2	- atmosphères explosives: élimination de dépôts de poussières.		oui
7.2	- exigences en matière de ventilation: utilisation d'une ventilation locale et générale.		oui
7.2		maîtriser les effets	oui
7.2		protéger contre l'exposition externe tel(s) que: gel	oui

France: fr page: 8 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	perti- nente pour la sécurité
8.1	paramètres de contrôle	paramètres de contrôle: cette information n'est pas disponible.	oui
8.1		valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
8.2	protection des mains: porter des gants de protection.	protection des mains: porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/ l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournis- seur de ces gants.	oui
8.2	protection respiratoire: filtre à particules (EN 143).	protection respiratoire: lorsque la ventilation du local est insuffisante, por- ter un équipement de protection respiratoire.	oui
9.1	état physique: solide	état physique: liquide	oui
9.1	point d'éclair: ne s'applique pas	point d'éclair: non déterminé	oui
9.1	(valeur de) pH: ne s'applique pas	(valeur de) pH: non déterminé	oui
9.1	viscosité cinématique: non pertinent	viscosité cinématique: non déterminé	oui
9.1	caractéristiques des particules: il n'existe pas de données disponibles	caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)	oui
10.4	indications comment éviter des incendies et des ex- plosions: le produit dans sa forme de livraison n'est pas ca- pable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une ex- plosion de poussières.		oui
16		abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges	
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)	
IATA	Association Internationale du Transport Aérien	
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)	

France: fr page: 9 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 18.06.2021 remplace la version de: 18.06.2021 (GHS 1)

abr.	description des abréviations utilisées	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)	
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale	
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique	
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)	
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses	
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies	
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)	

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé. dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr page: 10 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale Tris Buffer

numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s) K11941005

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé à la recherche, non destiné à des procé-

dures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à

17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) non requis

#### 2.3 autres dangers

sans importance

France: fr page: 1/8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 description des premiers secours

#### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

#### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

#### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

France: fr page: 2 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

France: fr page: 3 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé

France: fr page: 4 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

#### coefficient de partage

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) cette information n'est pas disponi	ible
---	------

pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

#### densité et/ou densité relative

densité	non déterminé
densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

#### 9.2 autres informations

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

France: fr page: 5 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

France: fr page: 6 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

#### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètements vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1	numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	groupe d'emballage	pas attribué
14.5	dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règle- ment sur les transports des marchandises dange- reuses

#### 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 14.7 transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

## ${\bf Code\ maritime\ international\ des\ marchandises\ dangereuses\ (IMDG)\ -\ informations\ supplémentaires}$

non soumis à l'IMDG.

## organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires

non soumis à l'OACI-IATA.

France: fr page: 7 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Tris Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 18.06.2021

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges	
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)	
IATA	Association Internationale du Transport Aérien	
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)	
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale	
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique	
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisat et restriction des substances chimiques)		
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses	
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies	
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)	

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé. dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr page: 8 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

identification de la substance

numéro d'enregistrement (REACH)

numéro CAS

#### ChIP-seq grade water

cette information n'est pas disponible

7732-18-5

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à

17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

France: fr page: 1/8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

nom de la substance ChIP-seg grade water

identificateurs

No CAS 7732-18-5 formule moléculaire H20

masse molaire  $18,02 \, \mathrm{g/mol}$ 

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 description des premiers secours

#### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

#### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

#### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

France: fr page: 2 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

France: fr page: 3 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

#### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	0 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

France: fr page: 4 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	
- solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible

#### coefficient de partage

	11 - 1
propriétés comburantes	aucune
propriétés explosives	aucune
viscosité	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible

## 9.2 autres informations il n'y a aucune information additionnelle

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

France: fr page: 5 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

#### toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

France: fr page: 6 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètements vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1	numéro ONU	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	groupe d'emballage	n'est pas affecté à un groupe d'emballage
14.5	dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règle- ment sur les transports des marchandises dange- reuses

#### 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 14.7 transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

non soumis à l'IMDG.

#### organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

non soumis à l'OACI-IATA.

France: fr page: 7 / 8



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0 date d'établissement: 23.12.2019

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)	
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges	
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)	
IATA	Association Internationale du Transport Aérien	
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)	
IMDG	IMDG International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses	
MARPOL	MARPOL La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")	
OACI	OACI Organisation de l'Aviation Civile Internationale	
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique	
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)	
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses	
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies	
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)	

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr page: 8 / 8